

Séance du 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Erica SANDFORD (arrivée à 18h49), Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Humberto FERNANDES, Géraldine BOTTE, Christian SIMON (arrivé à 18h56), Daniel LOGER, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Cornelia THEOLIER, Bruno COBUS, Stéphanie LEFOULON, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Véronique VISE

Absents : Christophe CHAUVETON, Ludovic TISSIER

Procurations : Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER, Stéphanie KUSZINSKI à Laurence PETINOT-GAGNIERE, Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Date de la convocation : 11 décembre 2024

M. Jean-Michel OSTORERO a été élu secrétaire

Délibération N°2024/12/13

OBJET : Bibliothèque municipale : mise en place d'ateliers d'écriture

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

La bibliothèque municipale souhaite proposer des ateliers d'écriture à destination des lecteurs manifestant une volonté de se mettre ou se remettre à l'écriture.

Ces ateliers se dérouleront du 20 décembre 2024 au 30 juin 2025 et seront animés par un prestataire qui prévoit le programme suivant :

- Lever les freins et stimuler la créativité
- Construction de l'univers narratif (personnage, environnement, époque...)
- Structuration narrative (élaboration d'un scénario)
- Techniques narratives (points de vue, rythme, suspenses, descriptions...)
- Travail sur le langage (vocabulaire, ton, musicalité, figures de styles...)
- La temporalité (chronologie, flashback, anticipation, ruptures...)
- Techniques de rédaction et de développement du récit
- Relecture, auto-analyse, valorisation du travail accompli

Le programme prévoit sept séances d'une heure trente chacune et sera facturé au prix de soixante dix euros (70 €) par personne.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** la mise en place des ateliers d'écriture à la bibliothèque municipale du 20 décembre 2024 au 30 juin 2025.
- **Fixe** le montant de la participation à ce programme à soixante-dix euros (70.00 €) par personne.

Modane, le 16 décembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel OSTORERO



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN

Acte certifié exécutoire compte tenu de
sa transmission en Préfecture le 20/12/2024 et
de sa publication ou notification le 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai